

« En SEPtembre : Tous contre la SEP » avec LA CourSE Parrainée sur Bugey du 25 au 29 Septembre 2023

Règlement Marche/Course

Article 1 – Organisation

« En SEPtembre : Tous contre la SEP » avec LA CourSE Parrainée est une Marche/Course mixte ouverte à tous. Elle est organisée du 25 septembre au 29 septembre 2023 sur la commune de Marcilleux en partenariat et au profit de la Fondation ARSEP

La CourSE Parrainée est une opération mise en place par la Fondation ARSEP et qui fédère les participants autour de la Sclérose en plaques par le sport. Son concept est de favoriser le partage de multiples actions personnelles et individuelles en lien avec le sport. Les participants parcourent une certaine distance dans la discipline de leur choix (marche, running, cyclisme, natation, fauteuil, kayak, ski, sports mécaniques...) et obtiennent des parrainages pour leurs défis sur le principe soit d'une somme fixe ou de x€ par kilomètre parcouru par toute personne de son choix : Lui-même, Entreprise, famille, ami...

Les dons sont effectués directement sur le site de l'ARSEP qui est la Fondation pour l'Aide à la recherche sur la sclérose en plaques. L'ARSEP, est une Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif dont la mission, depuis plus de 50 ans, est de contribuer à la prévention et au traitement de la Sclérose en Plaques, par la Recherche, l'enseignement et l'information auprès du public. Sa stratégie scientifique cible la compréhension de la maladie et le développement de nouvelles voies thérapeutiques avec une ouverture renforcée vers l'extérieur, tant sur le plan national qu'international. Elle finance également des programmes pilotés par de jeunes chercheurs au travers de ses nombreux partenaires Inserm, CNRS et divers Instituts de recherche.

Article 2 – Présentation

Cette Marche/Course consiste à parcourir 5 ou 10 km en marchant ou en courant du 25 septembre au 29 septembre 2023 sur la pause méridienne (11h-14h) sur la commune de Marcilleux suivant un parcours fléché.

Cette Marche/Course peut se faire **individuellement ou en petit groupe**. Nous encourageons nos sympathisants à se rassembler pour effectuer leur parcours ensemble, en famille, entre voisins ou entre collègues de travail.

Cette Marche-Course est **mixte, ouverte à tous et toutes, sans restriction de condition physique**.

Pour les personnes à mobilité réduite ou peu sportives, un choix de kilomètres libres est possible dans le formulaire. L'itinéraire sera alors défini par le participant.

De même, un champ libre est disponible dans le formulaire internet pour permettre à des participants d'effectuer leur parcours hors Marcilleux.

Article 3 – Déroulement

Les participants doivent s'être inscrits avant la réalisation de leur parcours.

Pour les participants s'étant inscrits sur les parcours 5 et 10 Km sur Marcilleux, un parcours sera communiqué et affiché.

Article 4 – Conditions de participation

La Marche-Course est **ouverte aux marcheurs et coureurs licenciés et non licenciés majeurs**. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cette marche sous leur propre et exclusive responsabilité.

La Fondation ARSEP et ses bénévoles ne pourront en aucun cas être mis en cause que ce soit dans le domaine réglementaire, médical, professionnel ou autre.

Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la Marche-Course.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes pour tous les participants.

Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participant(e)s reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de la Marche/Course.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété et le don effectué à l'ARSEP via le bouton « s'inscrire »).

Article 6 – Les tarifs d'inscription

Le **don** effectué dans le cadre de la Marche/Course « **En SEPtembre : Tous contre la SEP** » avec **LA CourSE Parrainée** est **libre** et d'un montant minimum de **5€**.

Les dons collectés dans le cadre du parrainage permettent au donateur(trice) de bénéficier de 66% de réduction d'impôts sur la somme versée. Les sommes versées par une entreprise donnent lieu à une réduction d'impôts de 60%.

Article 7 – Données d'activité

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés.

Enregistrées en base de données, elles sont accessibles par l'organisation uniquement pour contrôle ou à des fins statistiques.

Article 8 – Sécurité & médical

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le parcours choisi dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Les fauteuils roulants, les poussettes et les chiens guides sont autorisés.

Aucune assistance médicale ne sera assurée à l'occasion de la Marche/Course.

Article 9 – Assurances

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou leur assurance personnelle. **Il incombe aux autres participants** de s'assurer personnellement et nous recommandons à toute personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle couvrant les dommages corporels de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à la marche/course.

Article 10 – Droit à l'image

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participants sur tous les supports et pour la durée autorisée par la loi.

Article 11 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participant(e)s souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter La Course Parrainée via la page suivante :

<https://www.lacourseparrainee.org/nous-contacter/>

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'événement pourra être annulé ou interrompu sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 – La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la Marche/Course.

Article 14 – Droit de rétractation

Les dons effectués en ligne ne sont pas visés par les dispositions du code de la consommation et n'ouvrent donc à un droit de rétractation.

Article 15 – Acceptation du règlement

La participation à la Marche/Course « **En SEPtembre : Tous contre la SEP** » avec LA Course Parrainée implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

La Course Parrainée se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement. Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la Marche/Course vaudra acceptation du règlement modifié.

ANNEXE - Charte pour la protection de l'environnement

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture seul pour nous rendre sur le lieu de notre parcours. Prêférons le covoiturage ou les transports en commun.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet des éventuels points d'eau disponibles le long de notre parcours pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures.

Parlons doucement pour respecter la tranquillité des lieux que nous traversons.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.